



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DES ÉLECTIONS
ET DE LA CITOYENNETÉ
Affaire suivie par M. PUCHOIS
☎ 03.21.21.21.54
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

**ARRETE FIXANT POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
DÈS 23 ET 30 MARS 2014
LES DATES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE
ET LES DATES DE REMISE, PAR LES CANDIDATS, AUX COMMISSIONS DE
PROPAGANDE, DES DOCUMENTS A ENVOYER AUX ELECTEURS**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses titres I et IV du livre I^{er} ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de M. Denis ROBIN en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-10-135 du 1er juillet 2013 accordant délégation de signature ;

Sur la proposition de Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS ;

ARRETE

ARTICLE 1er. Les candidatures en vue du premier tour des élections municipales et communautaires seront déposées dans les délais fixés ci-après :

- du lundi 17 février au vendredi 21 février 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- du lundi 24 février au vendredi 28 février 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ;
- et du lundi 3 mars au jeudi 6 mars 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ;

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour tous les candidats ou listes de candidats, quel que soit le nombre d'habitants de la commune.

ARTICLE 2. Les candidatures en vue d'un éventuel second tour seront déposées du lundi 24 mars au mardi 25 mars 2014 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Les déclarations de candidature sont obligatoires pour les listes de candidats des communes de 1 000 habitants et plus.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, seuls les nouveaux candidats, non-présents au premier tour de scrutin dans les communes où au premier tour le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, doivent déclarer leur candidature.

ARTICLE 3. Les candidatures seront déposées selon les modalités suivantes :

Communes de l'arrondissement d'Arras	Préfecture du Pas-de-Calais, rue Ferdinand Buisson à Arras
Communes de l'arrondissement de Béthune	Sous-Préfecture de Béthune, 181 rue Gambetta à Béthune
Communes de l'arrondissement de Boulogne-Sur-Mer	Sous-Préfecture de Boulogne-Sur-Mer, 131 Grand Rue à Boulogne-Sur-Mer
Communes de l'arrondissement de Calais	Sous-Préfecture de Calais, 9 esplanade Jacques Vendroux à Calais
Communes de l'arrondissement de Lens	Sous-Préfecture de Lens, 25 rue du 11 novembre à Lens
Communes de l'arrondissement de Montreuil-Sur-Mer	Sous-Préfecture de Montreuil-Sur-Mer, 7-9-11 rue d'Hérambault à Montreuil-Sur-Mer
Communes de l'arrondissement de Saint-Omer	Sous-Préfecture de Saint-Omer, 41 rue St-Bertin à Saint-Omer

ARTICLE 4. La campagne électorale en vue du premier tour de scrutin est ouverte le lundi 10 mars 2014 à zéro heure et s'achève le samedi 22 mars 2014 à minuit. Pour le second tour, la campagne est ouverte le lundi 24 mars 2014 à zéro heure et s'achève le samedi 29 mars 2014 à minuit.

ARTICLE 5.

- Pour les communes de moins de 1 000 habitants, l'ordre d'enregistrement des candidatures sera l'ordre alphabétique des candidats.

Par contre, les emplacements d'affichage seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes des candidats dans les mairies. Ces demandes sont à déposer en mairie au plus tard :

- le mercredi 19 mars 2014 pour le premier tour de scrutin ;
- le mercredi 26 mars 2014 pour le second tour.

- Pour les communes de 1 000 habitants et plus, un même tirage au sort déterminera l'ordre des candidatures et celui des emplacements d'affichage. Ce tirage au sort se déroulera en préfecture et dans les sous-préfectures en présence des responsables des listes ou de leur mandataire le vendredi 7 mars 2014 à 14 heures. Lors du second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes de candidats restant en présence.

ARTICLE 6.

Douze commissions de propagande, chargées d'assurer l'envoi et la distribution des circulaires et bulletins de vote aux électeurs des communes de 2 500 habitants et plus, sont instituées. Leur ressort territorial et leur siège seront fixés conformément au tableau annexé.

ARTICLE 7.

Les candidats désirant obtenir le concours des commissions de propagande devront remettre leurs circulaires et bulletins de vote au plus tard :

- le jeudi 13 mars 2014, à 12 heures, pour le premier tour de scrutin
- le mercredi 26 mars 2014, à 12 heures, pour le second tour de scrutin

Les commissions de propagande sont en droit de refuser l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites mentionnées.

ARTICLE 8.

Les documents seront livrés par les candidats aux lieux indiqués dans le tableau annexé, en quantité égale au nombre d'électeurs inscrits dans la commune majorée de 5 % pour les circulaires et de 10 % pour les bulletins de vote.

10 exemplaires de chaque document de propagande devront parallèlement être livrés à la préfecture (bureau des élections) ou sous-préfecture de ressort.

Les circulaires doivent être livrées non encartées, mais pliées à l'unité.

Celles qui seraient livrées sous forme encartée seront refusées par les commissions de propagande et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement de la part de l'Etat.

ARTICLE 9.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais

ARTICLE 10.

Mme le Secrétaire Général de la Préfecture du PAS-de-CALAIS, Mme et MM. les Sous-Préfets et Mmes et MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté aux dispositions duquel ils donneront la plus grande publicité.

ARRAS, le 8 janvier 2014


Denis ROBIN

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

COMMUNES	COMMISSION ET SIEGE	LIEUX DE LIVRAISON DE LA PROPAGANDE
ACHICOURT	ARRAS (Préfecture)	Mairie ACHICOURT 4 place Jean Jaurès
AIRE-SUR-LA-LYS	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	Mairie AIRE-SUR-LA-LYS 9, Grand Place
AIX-NOULETTE	LIEVIN (mairie)	Mairie AIX-NOULETTE 7, route de Béthune
ALLOUAGNE	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	Mairie ALLOUAGNE Rue du Général Leclerc
ANGRES	LIEVIN (mairie)	Mairie ANGRES Place Salvador Allendé
ANNAY-SOUS-LENS	LENS (mairie)	Mairie ANNAY-SOUS-LENS Place Salengro
ANNEZIN	BETHUNE (Sous-Préfecture)	Mairie ANNEZIN Rue de la Mairie
ANZIN-SAINT-AUBIN	ARRAS (Préfecture)	Mairie ANZIN-SAINT-AUBIN 10 bis, rue Henri Cadot
ARDRES	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	Sous-Préfecture de SAINT OMER 41, rue Saint Bertin
ARQUES	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	Mairie ARQUES Place Roger Salengro
ARRAS	ARRAS (Préfecture)	Mairie ARRAS Place Guy Mollet
AUCHEL	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	Mairie AUCHEL Place André Mancey
AUCHY-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES (mairie)	Mairie AUCHY-LES-MINES Place Jean Jaurès
AUDRUICQ	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	Mairie AUDRUICQ 86, Place du Général de Gaulle
AUXI-LE-CHATEAU	ARRAS (Préfecture)	Mairie AUXI-LE-CHATEAU Place Hôtel de Ville
AVION	LENS (mairie)	Mairie AVION Place Jacques Duclos
BAPAUME	ARRAS (Préfecture)	Mairie BAPAUME 36 place Faidherbe
BARLIN	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	Mairie BARLIN rue Francisco Ferrer
BEAURAINS	ARRAS (Préfecture)	Mairie BEAURAINS 27, rue Jean Jaurès
BERCK-SUR-MER	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	Mairie BERCK-SUR-MER 1, rue Henri Helby
BETHUNE	BETHUNE (Sous-Préfecture)	Mairie BETHUNE 6, Place du 4 Septembre
BEUVRY	NOEUX-LES-MINES (mairie)	Mairie BEUVRY Place Roger Salengro
BIACHE-SAINT-VAAST	ARRAS (Préfecture)	Mairie BIACHE-SAINT-VAAST 4, Place Roger Salengro
BILLY-BERCLAU	NOEUX-LES-MINES (mairie)	Mairie BILLY-BERCLAU 181, rue du Général de Gaulle
BILLY-MONTIGNY	LENS (mairie)	Mairie BILLY-MONTIGNY rue Jean Jaurès
BLENDÉCQUES	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	Mairie BLENDÉCQUES 22, rue Louis Blériot
BOULOGNE-SUR-MER	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	Mairie BOULOGNE-SUR-MER Place Godefroy de Bouillon
BREBIÈRES	ARRAS (Préfecture)	Mairie BREBIÈRES Place des Héros
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	Mairie BRUAY-LA-BUISSIÈRE Place Henri Cadot
BULLY-LES-MINES	LIEVIN (mairie)	Mairie BULLY-LES-MINES 62, rue François Brasme
BURBURE	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	Mairie BURBURE Rue Noémie Delobelle
CALAIS	CALAIS (Sous-Préfecture)	Mairie CALAIS Place du Soldat Inconnu
CALONNE-RICOUART	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	Mairie CALONNE-RICOUART Place René Lannoy
CAMIERS	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	Mairie CAMIERS Rue du Vieux Moulin
CARVIN	CARVIN (mairie)	Mairie CARVIN 1, rue Thibaut

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

CAUCHY-A-LA-TOUR	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	MAIRIE CAUCHY-A-LA-TOUR	Place Jean-Charles Fruchart
CHOCQUES	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE CHOCQUES	1, rue Galeries
CONDETTE	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE CONDETTE	28, rue de la Marne
COULOGNE	CALAIS (Sous-Préfecture)	MAIRIE COULOGNE	Place de la Mairie
COURCELLES-LES-LENS	HENIN-BEAUMONT (mairie)	MAIRIE COURCELLES-LES-LENS	Rue des Poilus
COURRIÈRES	CARVIN (mairie)	MAIRIE COURRIÈRES	Place Jean Taillez
CUCQ	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE CUCQ	Avenue des Sports
DAINVILLE	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE DAINVILLE	Place de la Mairie
DESVRES	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE DESVRES	Place Léon Blum
DIVION	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	MAIRIE DIVION	1, rue Pasteur
DOURGES	CARVIN (mairie)	MAIRIE DOURGES	18, rue Léon Gambette
DOUVRIN	NOEUX-LES-MINES (mairie)	MAIRIE DOUVRIN	Place Basly
DROCOURT	HENIN-BEAUMONT (mairie)	MAIRIE DROCOURT	Route d'Arras
ELEU-DIT-LEAUWETTE	LENS (mairie)	MAIRIE ELEU-DIT-LEAUWETTE	13, Place Louis Virel
EPERLEQUES	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE EPERLEQUES	3, rue de la Mairie
EQUIHEN-PLAGE	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE EQUIHEN-PLAGE	2, place Albert Bécard
ETAPLES	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE ETAPLES	Place du Général de Gaulle
EVIN-MALMAISON	CARVIN (mairie)	MAIRIE EVIN-MALMAISON	Rue Emile Basly
FLEURBAIX	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE FLEURBAIX	19, rue Louis Bouquet
FOUQUIÈRES-LES-LENS	LENS (mairie)	MAIRIE FOUQUIÈRES-LES-LENS	35, rue Louis Pasteur
FREVENT	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE FREVENT	8, Place Jean Jaurès
FRUGES	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE FRUGES	Place du Général de Gaulle
GRENAY	LIEVIN (mairie)	MAIRIE GRENAVY	Grande Place
GUINES	CALAIS (Sous-Préfecture)	MAIRIE GUINES	23, place du Maréchal Foch
HAILLICOURT	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	MAIRIE HAILLICOURT	2, place Jean Jaurès
HAISNES	NOEUX-LES-MINES (mairie)	MAIRIE HAISNES	Place Potel
HARNES	LENS (mairie)	MAIRIE HARNES	35, rue des Fusillés
HENIN-BEAUMONT	HENIN-BEAUMONT (mairie)	MAIRIE HENIN-BEAUMONT	Place Jean Jaurès
HERSIN-COUPIGNY	LIEVIN (mairie)	MAIRIE HERSIN-COUPIGNY	Place de la Mairie
HOUDAIN	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	MAIRIE HOUDAIN	8, rue Roger Salengro
HULLUCH	LIEVIN (mairie)	MAIRIE HULLUCH	Rue Pierre Malvoisin
ISBERGUES	BETHUNE (Sous-Préfecture)	Sous-Préfecture de BETHUNE	181, rue Gambetta
LA-COUTURE	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE LA-COUTURE	29, rue Rietz
LAPUGNOY	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE LAPUGNOY	rue Jean Jaurès
LAVENTIE	NOEUX-LES-MINES (mairie)	MAIRIE LAVENTIE	Place du 8 mai 1945
LE-PORTEL	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE LE-PORTEL	51, rue Carnot
LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	Boulevard Daloz

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

LEFOREST	CARVIN (mairie)	MAIRIE LEFOREST	12, rue Léon Blum
LENS	LENS (mairie)	MAIRIE LENS	17 bis, place Jean Jaurès
LESTREM	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE LESTREM	Place du 8 mai 1945
LIBERCOURT	CARVIN (mairie)	MAIRIE LIBERCOURT	Rue Cyprien Quinet
LIEVIN	LIEVIN (mairie)	MAIRIE LIEVIN	45, rue Edouard Vaillant
LILLERS	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE LILLERS	Place Roger Salengro
LOISON-SOUS-LENS	LENS (mairie)	MAIRIE LOISON-SOUS-LENS	Place du Général de Gaulle
LONGUENESSE	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE LONGUENESSE	13, rue Joliot Curie
LOOS-EN-GOHELLE	LIEVIN (mairie)	MAIRIE LOOS-EN-GOHELLE	Place de la République
LUMBRES	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE LUMBRES	2, place Jean Jaurès
MARCK	CALAIS (Sous-Préfecture)	MAIRIE MARCK	2, place de l'Europe
MARLES-LES-MINES	BRUAY-LA-BUISSIÈRE (mairie)	MAIRIE MARLES-LES-MINES	Place Roger Salengro
MARQUISE	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE MARQUISE	4 Grand'Place Louis le Sénéchal
MAZINGARBE	LIEVIN (mairie)	MAIRIE MAZINGARBE	42, rue Alfred Lefebvre
MERICOURT	LENS (mairie)	MAIRIE MERICOURT	Place Jean Jaurès
MERLIMONT	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE MERLIMONT	Place de la Haye
MEURCHIN	LIEVIN (mairie)	MAIRIE MEURCHIN	Place Jean Jaures
MONTIGNY-EN-GOHELLE	HENIN-BEAUMONT (mairie)	MAIRIE MONTIGNY-EN-GOHELLE	14 rue Uriane Sorriaux
NEUFCHATEL-HARDELLOT	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE NEUFCHATEL-HARDELLOT	Rue des Allées
NOEUX-LES-MINES	NOEUX-LES-MINES (mairie)	MAIRIE NOEUX-LES-MINES	101 rue Nationale
NOYELLES-GODAULT	HENIN-BEAUMONT (mairie)	MAIRIE NOYELLES-GODAULT	38 rue de Verdun
NOYELLES-SOUS-LENS	LENS (mairie)	MAIRIE NOYELLES-SOUS-LENS	17 rue de la République
OIGNIES	CARVIN (mairie)	MAIRIE OIGNIES	Place de la République
OUTREAU	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE OUTREAU	Rue Jean Jaurès
OYE-PLAGE	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE OYE-PLAGE	87 avenue Paul Machy
PONT-A-VENDIN	LENS (mairie)	MAIRIE PONT-A-VENDIN	1 rue Emile Demaret
RANG-DU-FLIERS	MONTREUIL/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE RANG-DU-FLIERS	158 rue de l'Eglise
RINXENT	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE RINXENT	3 rue du Général de Gaulle
ROUVROY	HENIN-BEAUMONT (mairie)	MAIRIE ROUVROY	5 rue de la Mairie
SAILLY-SUR-LA-LYS	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAILLY-SUR-LA-LYS	1071, rue de la Lys
SAINS-EN-GOHELLE	LIEVIN (mairie)	MAIRIE SAINS-EN-GOHELLE	Place de la Mairie
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAINT-ETIENNE-AU-MONT	Rue Sene Porion
SAINT-LAURENT-BLANGY	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE SAINT-LAURENT-BLANGY	Rue Laurent Gers
SAINT-LEONARD	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAINT-LEONARD	Place Charles de Gaulle
SAINT-MARTIN-AU-LAERT	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAINT-MARTIN-AU-LAERT	Place Cotillon Bellin
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAINT-MARTIN-BOULOGNE	313 route de Saint Omer
SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS	9 place Jean Jaurès

COMMISSIONS DE PROPAGANDE

SAINT-OMER	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAINT-OMER	rue St Sépulcre
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Place Hotel de ville
SAINT-VENANT	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAINT-VENANT	Place Général de Gaulle
SAINTE-CATHERINE	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE SAINTE-CATHERINE	Place de la République
SALLAUMINES	LENS (mairie)	MAIRIE SALLAUMINES	Place Ferrer
SAMER	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE SAMER	84 rue du Maréchal Foch
SANGATTE	CALAIS (Sous-Préfecture)	MAIRIE SANGATTE	Place Général de Gaulle
SOUCHÉZ	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE SOUCHEZ	Place Kensington
VENDIN-LE-VIEIL	LIEVIN (mairie)	MAIRIE VENDIN-LE-VIEIL	Rue Jean Jaures
VERMELLES	NOEUX-LES-MINES (mairie)	MAIRIE VERMELLES	Place de la République
VERQUIN	BETHUNE (Sous-Préfecture)	MAIRIE VERQUIN	Rue Fernand Desmazières
VIMY	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE VIMY	Rue Rouget de Lisle
VIOLAINES	NOEUX-LES-MINES (mairie)	MAIRIE VIOLAINES	Rue Grand Place
VITRY-EN-ARTOIS	ARRAS (Préfecture)	MAIRIE VITRY-EN-ARTOIS	3 rue de la Mairie
WIMEREUX	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE WIMEREUX	Rue du Roi Albert 1er
WIMILLE	BOULOGNE/MER (Sous-Préfecture)	MAIRIE WIMILLE	1.bis rue de Lozembrume
WINGLES	LIEVIN (mairie)	MAIRIE WINGLES	26 rue Jules Guesde
WIZERNES	SAINT-OMER (Sous-Préfecture)	MAIRIE WIZERNES	Place Jean Jaures